

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Saint-Honoré,
tenue le 3 février 2020, à 19h30, à l'endroit habituel des séances du conseil.

Monsieur Bruno Tremblay, maire, préside la séance à laquelle
participent :

Madame Lynda Gravel
Madame Denise Villeneuve
Madame Silvy Lapointe
Madame Carmen Gravel
Madame Sara Perreault

Participe également monsieur Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et
directeur général.

Est absente : Madame Valérie Roy

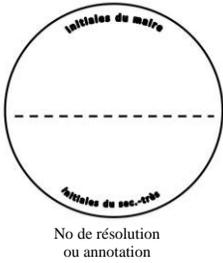
Sept contribuables assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

01. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
02. Acceptation des procès-verbaux du 13 et 20 janvier 2020
03. Dossiers généraux
 - a) Nomination pro-maire
 - b) Quittance développement Savard
 - c) Procès-verbal R. 806 emprunt TEQC
 - d) Procès-verbal R. 807 Parc industriel
 - e) Procès-verbal R. 808 Travaux pavage
 - f) Acquisition chemin et terrain tour de communication
04. Service incendie
 - a) Rapport de comité
 - b) Entente de service 911
 - c) Achat et installation système de communication
05. Service travaux publics
 - a) Rapport de comité
 - b) Achat chargeur Caterpillar
 - c) Reddition des comptes – subvention aide à l'entretien
 - d) Offre de services – Stantec, rue de l'Hôtel-de-Ville
 - e) Offre de services – Stantec, rue de l'Aéroport
06. Service d'urbanisme et environnement
 - a) Rapport de comité
 - b) Adoption second projet R.810 concernant le zonage

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES POUR LE SERVICE D'URBANISME

07. Service des loisirs
 - a) Rapport de comité



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

08. Service communautaire et culturel

a) Rapport de comité

09. Comptes payables

10. Lecture de la correspondance

11. Affaires nouvelles :

a) _____

b) _____

c) _____

12. Période de questions des contribuables

13. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Silvy Lapointe l'ouverture de la séance et l'adoption de l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

11 a) Casino Chevaliers de Colomb

11 b) Club optimiste

029-2020

2. Adoption des procès-verbaux

Il est proposé par Denise Villeneuve;
appuyé de Lynda Gravel
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soient adoptés les procès-verbaux des réunions du 13 et 20 janvier 2020.

3. Dossiers généraux

030-2020

3. a) Nomination pro-maire

Il est proposé par Carmen Gravel;
appuyé de Sara Perreault
et résolu à l'unanimité des conseillères

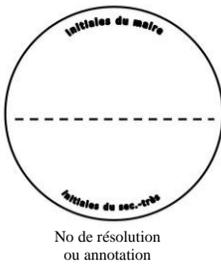
QUE soit et est désignée madame Silvy Lapointe pour exercer la fonction de maire suppléant jusqu'au 4 mai 2020.

La présente résolution stipule également que madame Lapointe est désignée substitut du maire à la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay.

031-2020

3. b) Quittance Développement St-Honoré

Il est proposé par Silvy Lapointe;
appuyé par Denise Villeneuve
et résolu à l'unanimité des conseillères



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

QUE soient autorisés le maire Bruno Tremblay et le directeur général Stéphane Leclerc à signer une quittance partielle pour le lot 5 732 638 suite à la vente du terrain par Développement Fortin-Savard (9261-4999 Québec inc.) et au paiement de 8 000.00 \$ à la Ville tel que prescrit par l'acte d'hypothèque.

032-2020

3. c) Procès-verbal R. 806 emprunt TECQ

Règlement no. 806

Décrétant un emprunt de 1 547 000 \$ et une dépense de 1 547 000 \$ pour l'exécution de travaux dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023)

Procès-verbal de la période d'accessibilité au registre tenue le 3 février 2020 de 9h à 19h.

La présente est pour certifier par le soussigné, secrétaire-trésorier, que :

- Le nombre de personnes habiles à voter a été établi à 4584
- Le nombre nécessaire de demandes enregistrées pour que le règlement fasse l'objet d'un scrutin secret est de 469
- Aucune personne habile à voter ne s'étant enregistrée afin de demander la tenue d'un référendum, le règlement #806 est déclaré approuvé par lesdits électeurs.

Il est proposé par Silvy Lapointe, appuyé par Sara Perreault et résolu à l'unanimité des conseillères que soit adopté le procès-verbal déposé suite à la période d'accessibilité au registre tenue le 3 février 2020 de 9h à 19h, selon les dispositions du règlement #806.

033-2020

3. d) Procès-verbal R. 807 Parc industriel

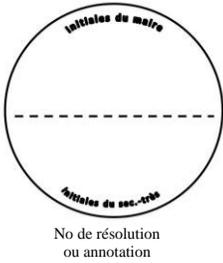
Règlement no. 807

Décrétant un emprunt de 110 000 \$ et une dépense du même montant pour l'exécution de travaux de développement du Parc industriel secteur Volair et boul. Martel et le réaménagement de l'intersection Volair-Martel

Procès-verbal de la période d'accessibilité au registre tenue le 3 février 2020 de 9h à 19h.

La présente est pour certifier par le soussigné, secrétaire-trésorier, que :

- Le nombre de personnes habiles à voter a été établi à 4584
- Le nombre nécessaire de demandes enregistrées pour que le règlement fasse l'objet d'un scrutin secret est de 469
- Aucune personne habile à voter ne s'étant enregistrée afin de demander la tenue d'un référendum, le règlement #807 est déclaré approuvé par lesdits électeurs.



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Il est proposé par Denise Villeneuve, appuyé par Carmen Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères que soit adopté le procès-verbal déposé suite à la période d'accessibilité au registre tenue le 3 février 2020 de 9h à 19h, selon les dispositions du règlement #807.

034-2020

3. e) Procès-verbal R. 808 Travaux pavage

RÈGLEMENT N^o 808

Décrétant un emprunt de 511 000 \$ et une dépense du même montant pour l'exécution de travaux de pavage dans les rues Desrosiers, Gravel, Parc de maison mobile (Avenue du Parc, 1^o Avenue et 2^o Avenue), Parc Robertson (rues Robertson, Caouette et Morin) et le stationnement du garage municipal.

Procès-verbal de la période d'accessibilité au registre tenue le 3 février 2020 de 9h à 19h.

La présente est pour certifier par le soussigné, secrétaire-trésorier, que :

- Le nombre de personnes habiles à voter a été établi à 4584
- Le nombre nécessaire de demandes enregistrées pour que le règlement fasse l'objet d'un scrutin secret est de 469
- Aucune personne habile à voter ne s'étant enregistrée afin de demander la tenue d'un référendum, le règlement #808 est déclaré approuvé par lesdits électeurs.

Il est proposé par Lynda Gravel, appuyé par Sara Perreault et résolu à l'unanimité des conseillères que soit adopté le procès-verbal déposé suite à la période d'accessibilité au registre tenue le 3 février 2020 de 9h à 19h, selon les dispositions du règlement #808.

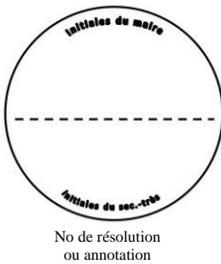
035-2020

3. f) Acquisition chemin et terrain tour de communication

Il est proposé par Denise Villeneuve;
appuyé de Carmen Gravel
et résolu à l'unanimité des conseillères

- QUE soient autorisés le maire Bruno Tremblay et le directeur général Stéphane Leclerc à signer le contrat d'acquisition auprès de Placements Norm-Al inc. du chemin d'accès et du terrain pour l'installation d'une tour de communication au coût d'un (1\$) dollar.
- QUE soient également autorisés le maire et le directeur général à signer un bail avec Bell pour la location de l'emplacement de la tour de communication.

4. Service incendie



036-2020

4. a) Rapport du comité

Aucun rapport

4. b) Entente de services 911

Il est proposé par Lynda Gravel;
appuyé de Denise Villeneuve
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit autorisé le directeur général Stéphane Leclerc et/ou le maire Bruno Tremblay à signer les documents d'entente relatifs au service du 911.

037-2020

4. c) Achat et installation système de communication

Il est proposé par Carmen Gravel;
appuyé de Silvy Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit autorisé l'achat et l'installation d'un nouveau système de communication fourni par Horizon mobile au montant de 31 351.91 \$.

5. Service travaux publics

5. a) Rapport du comité

Aucun rapport

038-2020

5. b) Achat chargeur Caterpillar

Il est proposé par Sara Perreault;
appuyé par Silvy Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit autorisé l'achat du chargeur Caterpillar au montant de 33 122.02 \$ considérant que la fin du contrat de location 34268001R se termine le 18 février 2020.

039-2020

5. c) Reddition des comptes – subvention aide à l'entretien

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 142 147 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Lynda Gravel, appuyé par Denise Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillères que la Ville de Saint-Honoré informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Volet Entretien des routes locales.

040-2020

5. d) Offre de services – Stantec, rue de l'Hôtel-de-Ville

Il est proposé par Carmen Gravel;
appuyé de Lynda Gravel
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit acceptée l'offre de services de Stantec pour assistance d'ingénierie dans le projet de réhabilitation de la chaussée rue de l'Hôtel-de-Ville sur 7km, au montant de 21 575 \$ plus taxes.

041-2020

5. e) Offre de services – Stantec, rue de l'Aéroport

Il est proposé par Carmen Gravel;
appuyé de Lynda Gravel
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit acceptée l'offre de services de Stantec pour la préparation des plans et devis dans le projet de réhabilitation de la chaussée rue de l'Aéroport sur 750 m, au montant de 21 575 \$ plus taxes.

6. Service d'urbanisme et environnement

6. a) Rapport de comité

Aucun rapport

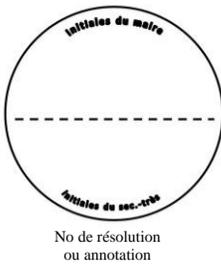
042-2020

6. b) Adoption second R. 810 concernant le zonage

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD DU SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT No. 810

Ayant pour objet de modifier règlement de zonage 707 à l'article 7.5.1 relatif aux usages secondaires industriels par l'ajout des usages « administration et comptabilité » et « vente de produits et services en lien avec l'usage principal ».



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Ville de Saint-Honoré a adopté un règlement de zonage portant le numéro 707;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la ville de modifier le règlement de zonage numéro 707;

ATTENDU QUE cette modification porte sur une matière susceptible d'approbation par les personnes habilitées à voter;

ATTENDU QU'un avis de motion et projet du présent règlement ont été adoptés à la séance régulière du conseil tenue le 20 janvier 2020.

ATTENDU QUE les membres du conseil présent déclarent avoir reçu le règlement dans le délai prescrit et renoncent à sa lecture;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Sara Perreault, appuyé par Lynda Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères que le conseil de la Ville de Saint-Honoré adopte le présent règlement portant le numéro 810 et qu'il soit ordonné, statué par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long récité.

ARTICLE 2

Le règlement numéro 707 concernant le zonage de la Ville de Saint-Honoré est amendé de la façon décrite au présent règlement.

ARTICLE 3

L'article 7.5.1 du règlement de zonage est modifié afin d'ajouter les usages « Administration et comptabilité » et « Vente de produits et services en lien avec l'usage principal ».

ARTICLE 4

L'article 7.5.1 est modifié pour se lire comme suit :

7.5.1 Nature

Sont considérés comme usages secondaires à un usage principal de nature industrielle, en vertu du présent règlement, les usages suivants:

1. restaurants (722) sans permis d'alcool, incluant les cafétérias,
2. commerce de détail des produits du tabac et des journaux (tabagie),
3. services de santé et services sociaux: services de premiers soins et services sociaux offerts au personnel affecté à l'activité industrielle,
4. service de conciergerie (56172),
5. studio de culture physique,



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

6. syndicats ouvriers,
7. services de reproduction,
8. garderie conforme aux dispositions des lois et règlements en vigueur
- 9. Administration et comptabilité**
- 10. Vente de produits et services en lien avec l'usage principal**

Dans le cas d'une gravière, sablière ou carrière, une usine de béton bitumineux, de béton ou de fabrication de produits de béton constituent des usages secondaires, à la condition de respecter les dispositions des lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement le règlement sur les carrières, gravières et sablières édicté en vertu de la loi sur la qualité de l'environnement.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur et deviendra exécutoire conformément à la loi.

Lu en deuxième lecture et adopté par le conseil municipal lors d'une séance ordinaire tenue le 3 février 2020 et signé par le maire et le directeur général.

Bruno Tremblay
Maire

Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et
Directeur général

Questions des contribuables pour le service d'urbanisme

- Aucune question

7. Service des loisirs

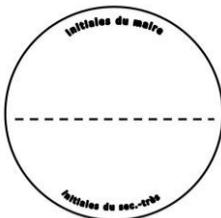
7. a) Rapport de comité

Madame Denise Villeneuve annonce la tenue d'un atelier concernant la sécurité des femmes.

8. Service communautaire et culturel

8. a) Rapport du comité

Madame Denise Villeneuve un compte rendu des activités communautaires.



No de résolution
ou annotation

043-2020

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

9. Comptes payables

Il est proposé par Silvy Lapointe;
appuyé de Lynda Gravel
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit approuvée la liste des chèques émis en janvier au montant de 117 270.63 \$ suivant le registre des chèques imprimé le 31 janvier 2020 et autorise le paiement des comptes au montant de 241 557.12 \$ suivant la liste des comptes à payer imprimée le 31 janvier 2020.

ACCOMODATION 571 INC.	367.32 \$
APPLIED INDUSTRIAL TECHNOLOGIES	9.51 \$
AREO-FEU	13 216.38 \$
AT. MEC. ERIC BOUCHARD	78.14 \$
BLACKBURN & BLACKBURN INC.	398.25 \$
BOIVIN & GAUVIN INC.	2 519.26 \$
BRIDECO LTEE	1 424.65 \$
CAMIONS MSF SAGUENAY	881.40 \$
CAMIONS AVANTAGE	59.45 \$
CEGEP DE CHICOUTIMI	1 588.75 \$
CENTRE DE SERVICE G.D.L. INC.	163.16 \$
CENTRE ALTERNATEUR DEMARREUR LT INC	1 584.71 \$
CHIASSEON & THOMAS, ARPENDEURS - GÉOMÈTRE	2 243.81 \$
CLAVEAU, GAUTHIER GAGNON & ASS.	723.88 \$
COGECO MEDIA INC. - COMPTES À RECEVOIR	458.81 \$
CONSTRUCTION EXPERT HT INC.	88 721.55 \$
LE CYBERNAUTE ENVIROVISION 2010 INC.	273.64 \$
DICOM EXPRESS	40.31 \$
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	80.00 \$
DISTRIBUTION DDM INC.	50.62 \$
DISTRIBUTION MIGH INC.	110.66 \$
ED PRO EXCAVATION	275.94 \$
ENCRECO INC.	189.66 \$
LES ENTREPRISES B. CHAMPAGNE INC.	4 254.08 \$
ENVIROMAX INC.	1 333.71 \$
EXTINCTEURS SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	34.49 \$
FERBLANTERIE MARCEL GUAY	10 204.03 \$
FILTRE SAGLAC INC.	1 313.44 \$
FORMICIEL INC.	1 501.76 \$
GAUDREAU, SAUCIER, SIMARD, AVOCATS	14 230.12 \$
GROMECC INC.	1 032.67 \$
GROUPE LAM-E ST-PIERRE	961.05 \$
INJECTRAC INC.	3 845.91 \$
LABERGE GUERIN ET ASSOCIES ARP.GEO.	1 963.47 \$
LCR VETEMENTS ET CHAUSSURES INC	680.01 \$
LEON MAURICE VILLENEUVE EXCAVATION	1 536.51 \$
L'INTERMARCHE	117.63 \$
L.N. MACHINERIE INC.	1 996.08 \$
MACPEK INC.	887.45 \$
MESSER CANADA INC. 15687	317.13 \$
MRC DU FJORD DU SAGUENAY	30 529.44 \$
MUNICIPALITE ST-DAVID-DE-FALARDEAU	1 687.20 \$
ORIZON MOBILE, CHICOUTIMI	255.82 \$
O.S.L. 96	488.12 \$
PIC CONSTRUCTION CO. LTEE	5 232.20 \$
PIÈCES D'AUTOS STE-GENEVIÈVE	68.15 \$



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

PNEUS ET MÉCANIQUE TALBOT	4 769.17 \$
POTVIN CENTRE CAMION	1 073.35 \$
LES PRODUITS SANITAIRES LEPINE INC.	254.04 \$
PRODUITS BCM LTEE	481.62 \$
LES PRODUITS SANITAIRES BELLEY INC.	98.11 \$
REGIE DES MATIERES RESIDUELLES	355.28 \$
REMORQUAGE S.O.S. SAGUENAY INC.	1 552.16 \$
RESTAURANT LE RELAIS	143.00 \$
ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC.	7 210.32 \$
SEL WARWICK INC.	4 902.54 \$
SERRURIER Y.C. FILLION INC.	140.73 \$
SERVICES MATREC INC.	5 213.05 \$
SOLUGAZ	1 417.32 \$
SOUDURE MARTIN TREMBLAY INC.	5 216.15 \$
STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE	854.45 \$
TECH-MIX, DIVISION BAUVAL INC.	6 420.78 \$
TELENET INFORMATIQUE INC.	25.35 \$
TRANSPORT REMORQUAGE ES 9365-3707 QC INC	86.23 \$
TRANSPORTEURS EN VRAC DE CHICOUTIMI INC.	1 333.14 \$
VIVIANNE MORISSETTE	80.00 \$
TOTAL	<u>241 557.12 \$</u>

10. Lecture de la correspondance

Aucune correspondance

11. Affaires nouvelles

11. a) Chevaliers de Colomb

Il est proposé par Lynda Gravel;
appuyé par Denise Villeneuve
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit autorisé un don de 1 300\$ aux Chevaliers de Colomb – Assemblée Mgr Jean-Baptiste Martel dans le cadre de leur campagne de financement annuelle Le Grand Casino qui se tiendra le 4 avril 2020.

11. b) Club Optimiste

Monsieur le maire invite les gens à participer au souper de financement du Club optimiste de Saint-Honoré qui se tiendra le 8 février à 18h au Centre récréatif de Saint-Honoré

044-2020



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

12. Période de questions des contribuables

- Intersection Martel/Volair
- Tour communication
- Chargeur
- Lumière de rue, rue des Bains

Je soussigné, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement des dépenses autorisées par les résolutions adoptées à la présente séance et également effectuer le paiement de toutes les dépenses incompressibles jusqu'à la séance du 2 mars 2020.

Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et
Directeur général

La levée de la séance est proposée à 20h02 par Lynda Gravel.

Je, Bruno Tremblay, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le secrétaire-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Bruno Tremblay
Maire

Stéphane Leclerc
Secrétaire-trésorier et
Directeur général